

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze  
le lundi 4 Août à 18 heures 30  
le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,  
dûment convoqué, s'est réuni en Conseil, en Salle du Conseil  
Municipal, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juillet 2014

Nombre de Conseillers  
en exercice : 27  
présents : 19  
votants : 27

**PRESENTS** : Romain BIANCHI / Alexandra RUSSO / Virginie GIMENEZ/  
Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Françoise DAMILANO /Philippe  
JANIN/ Taoufik FATFOUTA/ Sonia CHAKROUNI / Jean-Luc CAMBRA/  
Eddie DEGIOVANNI / Catherine DINI / Charles BEVACQUA/ Martine  
DUNOYER DE SEGONZAC / Emmanuelle GAZIELLO / Delphine  
BOLLARO/ VESTRI pierre/ GIMENEZ Jean-Marc/ Philippe MINEUR

**PROCURATIONS**: Melanie MORINI à Monsieur Romain BIANCHI /  
Sophie ESPOSITO à Monsieur Jean-Marc GIMENEZ / Nathalie DIGANI à  
Madame Virginie GIMENEZ / Christine DECORDIER à Madame  
Alexandra RUSSO/ Gracienne DODAIN à Monsieur Philippe MINEUR/  
Serge DIGANI à Monsieur Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Marc  
LEROY à Monsieur Pierre VESTRI / José DRAGONI à Madame  
Emmanuelle GAZIELLO.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Romain BIANCHI  
oo

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Marc GIMENEZ, Conseiller  
municipal.

VU le courrier en date du 15 Juillet 2014 par lequel Monsieur Louis  
NEGRE, Sénateur des Alpes Maritimes, informe de l'octroi d'une  
subvention exceptionnelle au profit de la commune de DRAP, d'un  
montant de 7 000 € au titre de la réserve parlementaire 2014,

CONSIDERANT la volonté de la commune d'améliorer le cadre de vie  
et de jeux des enfants dans le centre village.

CONSIDERANT qu'une estimation a permis d'évaluer le montant  
prévisionnel de ces travaux à environ 12 850 € Hors Taxes,

CONSIDERANT que ces travaux sont éligibles au titre de la réserve  
parlementaire,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette subvention  
exceptionnelle sera affectée aux travaux d'aménagement d'une aire  
de jeux pour enfants du centre village selon le plan de financement  
joint en annexe.

Cette dépense sera inscrite en section investissement du budget  
2014.

IL EST DECIDE au Conseil municipal :

- de valider le projet tel que présenté
- Et
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la  
bonne réalisation de ce projet.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
préfecture  
le : 5/8/14  
et publication en  
mairie le : 5/8/14

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP  
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
Le Maire de DRAP  
**Robert NARDELLI**

